



## RTL Press Release - janvier 2006

### Les perquisitions visant RTL chez BCE du 23 janvier 2006

BCE (Broadcasting Center Europe), filiale à 100 % de CLT-UFA, est un prestataire technique qui, à côté de ses activités de production et de diffusion au sein de RTL Group et sur le marché international, est également un opérateur télécoms ainsi qu'un fournisseur d'accès Internet, de stockage de données, de service de téléphonie et de messagerie électronique pour des clients externes et internes, dont notamment les programmes luxembourgeois de RTL.

RTL, est une entité de la CLT-UFA S.A., les deux sociétés ayant leur siège social à L-1543 Luxembourg, 45 boulevard Pierre Frieden.

RTL a demandé un avis juridique concernant les perquisitions du 23 janvier 2006 dans les locaux de BCE, locaux installés à la même enseigne et dans le même bâtiment que RTL au Luxembourg.

Un premier avis provisoire a été formulé et une analyse complète suivra dans les prochains jours et semaines.

La nouvelle loi du 08 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias a instauré une protection de sources très clairement définie dans ses articles 7 et 8.

Peuvent se prévaloir du droit à ne pas divulguer des informations identifiant une source non seulement le **journaliste**, mais également :

- **l'éditeur**
- et toute personne ayant pris connaissance d'une information identifiant une source à travers la **collecte**, le **traitement éditorial** ou la **diffusion** de cette information dans le cadre de leurs relations professionnelles avec le journaliste

La protection vise donc également le **diffuseur** d'informations. Suivant la loi sur la liberté d'expression dans les médias, le **diffuseur** est défini comme toute personne qui pour son compte, ou pour le compte d'autrui procède à la diffusion (...).

Suivant l'article 3, les prestataires intermédiaires visés aux articles 60-62 de la loi sur le commerce électronique du 14 août 2000 rentrent dans cette définition.

Ces intermédiaires sont notamment les sociétés qui transmettent sur un réseau de communication des informations fournies par un destinataire du service ou qui fournissent un accès au réseau de communication (article 60 de la loi sur le commerce électronique).

**En conséquence**, BCE, filiale à 100% de CLT-UFA (RTL), est un prestataire intermédiaire considéré comme **diffuseur** au sens de la loi sur l'expression dans les médias. En tant que tel, il est concerné par la protection des sources au même titre que le journaliste et l'éditeur.

**Ainsi**, l'article 7(3) de la loi s'applique à celui-ci :

Les autorités de justice et de police doivent en conséquence s'abstenir d'ordonner ou de prendre des mesures pour **contourner** le droit de ne pas divulguer des informations identifiant une source.

L'article 7(3) exclut donc également des perquisitions et saisies auprès du **prestataire intermédiaire** (considéré comme diffuseur).

Les seules exceptions (article 8) sont :

- poursuite et répression des crimes contre les personnes
- trafic de stupéfiants
- blanchiment d'argent
- terrorisme
- atteint à la sûreté de l'Etat.

**Or**, la perquisition a été effectuée sur la base d'une enquête contre un « hacker » (article 509-1 à 509-3 du code pénal).  
Il s'agit de délits ne faisant pas partie des exceptions.

**En conséquence, la perquisition est donc contraire à la loi sur la liberté d'expression dans les médias.**

RTL Communication

RTL Radio & Télé Lëtzebuerg 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg

Tél. (352) 42142-1 [www.rtl.lu](http://www.rtl.lu) [online@rtl.lu](mailto:online@rtl.lu)